



Montcuq-en-Quercy-Blanc
Le 16 Janvier 2019,

Objet : Stationnement marché dominical

Madame, Monsieur,

Par cette présente, je souhaite vous rappeler que **le stationnement est strictement interdit tous les dimanches matins** de 7h00 à 14h00 selon les arrêtés municipaux N°2017-116//2016-105//2016-094, sur le boulevard Jacques Chapou, Place de la république, rue de la promenade et du Faubourg St Privat.

Je constate, malgré ces arrêtés et les panneaux de signalisation mis en place, qu'un certain nombre de véhicules stationnent régulièrement boulevard Jacques Chapou, rue de la promenade et place de la république, interdisant par la même occasion le bon déroulement du marché.

Afin d'éviter tout désagréments, je vous demande de vous mettre en réglementation avec ces arrêtés.

Merci de diffuser cette information aux personnes de votre entourage, ainsi qu'avec les vacanciers dans les gîtes ou chambres d'hôtes.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

A. LALABARDE